

# FEDERATION NATIONALE DES CENTRES DE MEDIATION

12, place Dauphine – 75001 Paris  
Tél : 01.44.41.99.10 - Fax : 01.43.25.12.69

Angers le 28 Décembre 2004

**FRANCE MEDIATION INFOS N°1**

## La lettre du Président

Madame, Monsieur le Président, chers Amis,

Il m'est agréable de reprendre contact avec chacune et chacun d'entre vous, dans le droit fil de ma lettre du 10 novembre 2004 contenant notamment déclaration de Politique Générale.

J'apprécierais qu'en écho à cette missive, les réponses que je souhaite, notamment aux questionnaires, me parviennent rapidement et de manière exhaustive.

Leur exploitation immédiate commandera, de ma part, la mise en place et le caractère performant de nos structures, concernant le début effectif des travaux à entreprendre à l'occasion des différents chantiers ouverts et déclinés, en l'occurrence, à votre intention .

La réception des questionnaires crédibilisera, en outre, le fichier opérationnel de la Fédération auquel il sera, dès lors, en toute sécurité, loisible de se référer, en écartant tout risque de dysfonctionnement dans la communication interne.

Sur le fond, à titre personnel, prenant appui sur les engagements que je me suis assignés et dont je vous ai commenté la nomenclature, j'ai, à mon niveau, ouvert certains chantiers.

## **I - L'observatoire de la médiation**

Il est officiellement inscrit sur l'échiquier effectif de nos préoccupations, les contacts ayant déjà été pris avec les services compétents du Médiateur de la République, d'une part, mais aussi avec ceux qui, dans des secteurs différents et parfois voisins des nôtres, ont conçu la même démarche, ce qui conforte le bien fondé de celle-ci et renforce le caractère pertinent de l'ouverture de ce premier chantier.

...../.....

Adresse du Président  
Pierre GATE  
Portable 06.07.55.32.22  
e.mail : gatepierre@wanadoo.fr

118, rue du Quinconce 49100 ANGERS  
BP 12412 - Tél : 02.41.88.55.10  
Fax : 02.41.66.69.01

## II - Organisation matérielle de la Fédération

Concernant cette dernière et les modalités de son fonctionnement, **le Président du Conseil National des Barreaux, Michel BENICHOU**, auprès duquel j'avais, comme prévu, pris un rendez-vous dont la tenue m'apparaissait indispensable, a bien voulu me l'accorder le 16 décembre.

Entouré des membres du Bureau, qui avaient pu se libérer, et ainsi accompagné de la délégation qu'il avait accepté de recevoir, composée, en l'occurrence, de

*Mme Sonia COHEN LANG*

*Monsieur Abraham ZEINI*

*Madame Françoise LECHEVALLIER de LAVENERE*

auxquels avait bien voulu se joindre le professeur *Stephen BENSIMON*, je me suis attaché à rendre attentif le Président du C.N.B à nos préoccupations dans ce domaine, ce qui était, au demeurant, facilité par la très grande écoute dont il fait preuve à l'égard de la Fédération qu'il a portée, en son temps, sur les fonts baptismaux.

### 1) Hébergement de la Fédération

A terme, la Fédération devrait pouvoir élire domicile au siège du C.N.B, où ses réunions de Bureau, voire d'Assemblée Générale, pourraient utilement se tenir, suivant des modalités compatibles avec les exigences évidentes relatives à l'occupation prioritaire des lieux par le Conseil National des Barreaux.

Il m'apparaît **indispensable**, dans la conjoncture actuelle et celle d'un avenir proche, d'inscrire notre action dans le cadre de la mouvance du C.N.B, bénéficiant ainsi du parrainage permanent et rassurant de l'institution qui représente, à l'évidence, la profession d'Avocat envisagée dans toutes ses composantes actuelles, sans préjudice de l'ouverture, à mon sens, souhaitable, vers d'autres horizons professionnels.

Dans la même perspective de ce soutien logistique, nous devrions pouvoir disposer de l'accès au site Internet du C.N.B et de la faculté, en conséquence, d'y être en permanence, abrités, ce qui nous autoriserait à y intégrer toutes les données informatives relatives à l'existence et au fonctionnement de nos Centres de Médiation.

### 2) Les moyens matériels de fonctionnement de la Fédération

Les considérations qui précèdent, tout en palliant certaines difficultés auxquelles nous sommes actuellement confrontés, n'en constituent pas, pour autant, la panacée des solutions recherchées.

...../.....

Si la création d'un secrétariat permanent, ne serait-ce qu'à temps partiel , pourtant éminemment souhaitable à terme médiat, paraît, en l'état de notre organisation, prématurée, une solution pourrait être, ceci étant, recherchée et trouvée, dans des délais raisonnables, sous la forme d'un secrétariat partagé, en collaboration avec d'autres organisations poursuivant, sur le plan national, des objectifs compatibles avec les nôtres.

En l'état, et dans cette attente, force est cependant de mettre en place un dispositif nous permettant de résoudre les problèmes de l'heure, dont certains sont d'une **brûlante actualité**, comme celui de la **médiation familiale**.

L'urgence de l'action à entreprendre repose sur **l'établissement immédiat d'un budget prévisionnel pour l'année 2005**.

Celui-ci, annexé à la demande qui en sera faite, devrait pouvoir nous autoriser l'espoir d'obtenir de la part de nos trois parrains que sont le *Conseil National des Barreaux*, la *Conférence Nationale des Bâtonniers et le Barreau de Paris*, une subvention de fonctionnement propre à amortir nos engagements actuels et incontournables pour notre fonctionnement immédiat.

Dans le cadre de ceux-ci, je m'attache à mettre en place, au moindre coût, un dispositif temporaire, propre à assurer le secrétariat minimum indispensable, dans l'attente de la mise en place, à moyen terme ,d'une organisation plus structurée et définitive.

### **3) le Financement complémentaire d'investissement**

Certaines de nos actions programmées se situent bien au delà du budget de fonctionnement .

Elles exigent la mise en place de moyens sur la provenance desquels la réflexion est ouverte et où les suggestions de la Commission des Finances sont attendues et seront les bienvenues.

En appui sur l'adage « *Aide toi, le ciel t'aidera* », j'attire l'attention de tous sur **la nécessité de la contribution minimale** des Centres, représentée par le paiement par chacun d'entre eux de la cotisation annuelle dont le montant, fixé à **305,00 Euros** , n'a pas été augmenté par rapport aux exercices antérieurs.

Vous trouverez, annexé à la présente, un itératif **appel de cotisation** que je vous serais très vivement reconnaissant de bien vouloir accueillir favorablement, prendre en considération et honorer, dès que vous le pourrez, c'est à dire, présumant votre intérêt à notre action commune, **dans les meilleurs délais**.

...../.....

### III - La Promotion de la Médiation

J'ai dénoncé, tant oralement que par écrit, la frilosité des prescripteurs naturels de médiation, laquelle constitue le frein actuel à son développement .

Il m'est apparu primordial et prioritaire de rendre la Chancellerie attentive à cette réalité.

Inscrite à l'ordre du jour de l'entretien du 4 Janvier 2005 avec **Monsieur le Directeur de Cabinet de Monsieur le Garde des Sceaux**, cette préoccupation me paraissait devoir être portée, en amont de cette rencontre, à sa connaissance, dans des conditions claires et dépourvues de la moindre ambiguïté, ce que j'ai tenu à lui énoncer sans équivoque, de la manière suivante, dans ma lettre du 10 Décembre 2004 sollicitant le rendez-vous :

*« En effet, entre autres thèmes de discussion à aborder, entre nous, il m'agréerait, tout spécialement, de pouvoir faire un point d'actualité sur la médiation envisagée comme mode alternatif de règlement des conflits.*

*Soucieux, il y a quelques années, d'emboîter le pas aux initiatives nées outre atlantique, voire en Europe du Nord, et dont la commune renommée célébrait les succès enregistrés, nos Pouvoirs Publics s'en sont fait l'écho en suscitant, à l'intérieur de l'hexagone, un mouvement d'opinion en faveur de la médiation.*

*Dotés par des encouragements appuyés dans leur direction, les Barreaux, notamment, ont relevé le défi de la médiation et provoqué, çà et là, la création de Centres regroupant des femmes et des hommes, investissant temps et deniers dans une formation destinée à les positionner sur l'échiquier et à les mobiliser.*

*Il n'est pas certain, à ce jour, que le succès soit au bout de l'entreprise, nonobstant la réussite sanctionnant, sur le terrain, les timides avancées en ce domaine.*

*La médiation que nous conduisons s'articule sur un double flux judiciaire et conventionnel.*

*Sur le premier flux, les magistrats occupent une place de choix puisqu'ils sont situés à l'épicentre du conflit et qu'ils ont, dès lors, la possibilité de l'aiguiller vers la médiation.*

*Je ne cesse de rappeler, sous ma latitude, que le magistrat qui n'est, en tout état de cause, jamais dessaisi du litige qui lui est déféré, demeure juge de l'opportunité de recourir à la médiation, en fonction de l'opinion qu'il se fait de la nature du litige et de la personnalité des parties.*

*Il n'y a donc, pour lui, aucun risque de perte d'une quelconque prérogative.*

*La vérité oblige à dire, cependant, que, pour la plupart, la réserve, pour le moins, est de mise.*

...../.....

*Pourtant, la confiance est au rendez-vous du discours et de l'action à entreprendre, ainsi qu'en témoigne, à titre d'exemple, l'acceptation sans réserve, dès l'origine, par le Premier Président de la Cour d'Appel d'Angers de la présidence d'honneur du Centre Ligérien de Médiation et d'Arbitrage que je préside depuis sa constitution.»*

*Il y a là, à n'en pas douter, matière à réflexion. »*

Il est essentiel, chacun à notre niveau, de relayer, sur le terrain et sous nos latitudes respectives, cette action de sensibilisation et d'interpellation.

#### **IV - La Médiation Familiale**

Quelle que soit la pertinence de nos objectifs et la nécessité d'ouvrir, sans retard, les différents chantiers qui permettront leur réalisation, l'urgence commande, toutes affaires cessantes, de tendre nos efforts vers **l'investissement** par nos Centres **de la médiation familiale** conçue, organisée et testée par les Pouvoirs Publics, dans la perspective de demains qui pourraient s'avérer moins souriants que nous ne l'imaginons, pour peu que nous n'y prenions garde dès maintenant.

Reprenant l'économie des recommandations que je m'étais permis de formuler, en annexe de ma précédente missive du 10 novembre 2004, et les prolongeant, je vous invite, **sans plus tarder**, à faire littéralement l'assaut des DRASS ( *Directions Régionales des Affaires Sociales et Sanitaires*) dont vous dépendez géographiquement, en sollicitant l'envoi d'autant de **livrets 1 et 2** dont vous vous faites besoin, à due concurrence du nombre de médiateurs dépendant de votre Centre et désireux d'obtenir le diplôme de médiateur familial et, pour y parvenir, de faire procéder par le jury prévu par les textes à la validation des acquis de leur expérience.

Je vous joins, annexé à la présente, le texte d'une lettre que je vous laisse le soin, après l'avoir individualisé et adapté spécifiquement à votre cas, d'acheminer au Directeur Régional des Affaires Sociales et Sanitaires de votre ressort.

Connaissant, comme moi même, le temps de réaction prévisible de l'Administration, compte tenu de ses propres préoccupations actuelles, vous serez bien avisé, me semble-t-il, de relancer le service compétent, périodiquement et aussi souvent que possible et nécessaire, en vous référant à votre lettre, jusqu'à ce que vous obteniez satisfaction.

**Il me paraît essentiel que vous déteniez** ces documents, lors de la prochaine **Assemblée Générale du 4 février 2005** qui sera consacrée essentiellement à la préparation de la présentation des dossiers de demande de validation des expériences ( V A E ), concernant les médiateurs dépendant de vos propres Centres et qui sont candidats au diplôme de médiateur familial et, par voie de conséquence, en quête de leur V.A.E.

...../.....

## V - La Formation permanente

Celle-ci est, dorénavant, une obligation depuis la publication de la dernière loi.

Nul doute que l'activité de médiateur doive s'y astreindre et soit encadrée à ce niveau, pour mieux asseoir sa crédibilité.

Lors de sa dernière Assemblée Générale du 30 octobre 2004, la Fédération avait inscrit à l'ordre du jour l'information qui vous était due, concernant son positionnement, désormais, comme Organisme de Formation par l'intermédiaire de l'IFOMENE de la FASSE de Paris.

Je n'ai pas à revenir sur les modalités de ce positionnement, lesquelles vous ont été présentées, à l'époque, et reposent sur un trépied solide constitué de :

- La Fédération, via l'IFOMENE, en qualité de coordinateur pédagogique
- Le Centre Régional de Formation Professionnelle assurant, sur le plan local, la décentralisation de la Formation, en tant que, lui même, véritable maître d'œuvre de celle-ci.
- Le Centre de médiation local, aspirant et canalisant les candidats aux Formations initiale et permanente, agissant, ce dernier, à la manière d'un « *aiguilleur patenté* ».

Je pense qu'il serait politique que nous **sensibilisons les C.R.F.P.A** dont nous dépendons et dont il est primordial de prendre l'attache, **sans tarder**, à la nécessité d'instaurer ce partenariat sous toutes les latitudes.

### **Le succès de l'opération est à ce prix.**

Pour amorcer cette démarche collective, arc boutée sur une synergie de bon aloi, je vous joins, en annexe de la présente, copie de ma lettre adressée au Centre Régional de Formation dont dépend votre Centre de Médiation.

Telles sont Madame, Monsieur le Président, chers Amis, les prémisses de l'action, annoncée et déjà entreprise, depuis notre dernière Assemblée Générale.

Pour autant, les sentiers susceptibles de nous conduire au succès escompté doivent rapidement se transformer en circuits aménagés qu'il nous faut **impérativement** et **massivement** emprunter et parcourir, en les investissant totalement, de concert, faute de quoi d'autres seraient inévitablement tentés de nous en déloger en s'y engouffrant à notre place.

...../.....

C'est sur cette image, que je tiens à conserver à l'esprit et dont j'aimerais vous convier au partage de la contemplation, qu'à la fin du millésime 2004 et à l'orée de celui de 2005 qui s'ouvre à nous, je forme à l'adresse de chacun d'entre vous, de vos proches et de vos entreprises, mais aussi pour la Fédération, qui doit demeurer le dénominateur commun de notre action, des vœux très sincères et chaleureux .

Je les accompagne, à l'intention de toutes et de tous, de l'assurance de mes sentiments les meilleurs, les plus amicaux et les plus dévoués.

Pierre GATE  
Président de la Fédération

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a final vertical stroke, positioned below the printed name and title.